**ANNEXE 6**

**DESCRIPTION DES PANNEAUX SIGNALETIQUES PAR DECHETS**

DESCRIPTION DES PANNEAUX SIGNALÉTIQUE PAR DÉCHETS

* Panneaux aimantés et/ou autocollants, indiquant la nature des déchets à l’aide de pictogrammes représentant le déchet ou images indiquant explicitement les déchets pouvant être mis dans le contenant ainsi que les déchets qui ne sont pas acceptés.
* Impression couleur
* Format minimum : 21x29,7cm
* Format maximum : 29,7x42 cm
* Résistant aux intempéries
* Anti UV
* 1 panneau par bennes, colonnes, containers sur les sites de POITIERS, CHATELLERAULT, SAINT-MAIXENT-L’ÉCOLE et FONTENAY-LE-COMTE

Mentions impératives à indiquer sur les panneaux

* Type de déchets
* Déchets acceptés
* Déchets refusés
* Pictogramme et/ou images

Exemple de mise en forme du panneautage sur l’ensemble des contenants :

